

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois 4 fr. 25	6 mois 8 fr.	1 an 15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un discours de Lloyd George. Réparations et réalités. — Négociations franco-anglaises. — La question fiscale en Allemagne.

Samedi dernier à la conférence des libéraux de coalition, M. Lloyd George a prononcé un important discours, qui est une réponse directe aux déclarations de M. Poincaré.

La thèse, développée par le Premier Anglais, s'oppose nettement au programme que peut soutenir le gouvernement français.

Le principe essentiel qu'invoque Lloyd George est qu'une organisation juridico-économique doit suffire à régler les relations internationales.

Certes, un tel principe est séduisant.

On ne peut qu'approuver toutes les tentatives faites pour assurer la paix du monde et prévenir les conflits meurtriers, par la voie des négociations juridiques et des conventions économiques.

Aussi bien, la France s'est-elle, de tous temps, empressée d'adhérer à toutes les initiatives de paix. Elle est allée jadis à La Haye. Elle a souscrit, sans réserve, à la convention humanitaire de Genève relative aux droits des belligérants.

Plus récemment, notre pays n'a point ménagé son appui à cette « Société des Nations », que d'aucuns ont découverte parce qu'elle semblait venir d'Amérique, alors que ses premiers promoteurs furent des Français.

Mais les Français, qu'on accuse volontiers de méconnaître les réalités, ne se paient pas de mots ; ils se refusent à prendre leurs désirs pour des faits.

En l'espèce, tout en secondant les autres de paix, ils veulent se montrer prudents : ils n'entendent pas se laisser désarmer intégralement, se livrer sans défense aux populations, qui ont fait de la guerre une industrie nationale.

C'est pourquoi, nos délégués à la Société des Nations n'ont cessé de réclamer l'établissement d'une gendarmerie internationale.

C'est pourquoi, malgré notre ardent désir d'alléger nos charges militaires, nous sommes contraints de conserver, à contre-cœur, un organisme de protection.

M. Lloyd George, dans son discours, a parlé encore des réparations.

Il s'est exprimé en ces termes :

« Je ne suis pas de ceux qui croient qu'on doit tenir l'Allemagne quitte de ce qu'elle doit... Elle a causé de nombreux dommages. La France a fait de grands efforts et assumé des charges énormes pour réparer ses dommages. Il en est de même de nous, de la Belgique et de l'Italie. Aussi, il faut que l'Allemagne paye. L'Allemagne peut payer... en temps voulu. »

Notes ces derniers mots : en temps voulu !

Ils détruisent littéralement tout le développement précédent !

A quoi sert-il, en effet, de reconnaître les sacrifices immenses consentis par la France et de déclarer qu'il faut que l'Allemagne paye, si on se refuse à contraindre la seconde et à permettre à la première de ressusciter ?

La vérité, c'est que Lloyd George est plein de sollicitude pour la France... en parole, mais qu'en action il agit tout différemment.

Au moment même où le Premier britannique prononçait son discours et faisait, une fois de plus, l'éloge enthousiaste des Conférences, les journaux français publiaient une note officieuse, annonçant que notre ambassadeur à Londres, M. de St-Aulaire, allait recevoir des instructions écrites, relatives au Pacte, à l'accord d'Angora et à Tanger.

Cette note témoigne que le Président du Conseil français entend tenir les engagements pris devant le Parlement : aborder l'examen des problèmes en suspens avec Londres suivant une méthode nouvelle.

Un changement de méthode, — faut-il le rappeler ? — s'imposait.

A Spa, à Hythe à Boulogne, à San Remo, à Cannes, les Alliés n'ont fait qu'improviser des solutions, auxquelles la France, surprise, n'a pu que se résigner.

De là des mécontentements.

Le pays s'est prononcé : il ne veut plus d'une diplomatie à courte vue, d'une politique étrangère bâtarde, qui tente d'agencer, au jour le jour, des combinaisons qui dissimulent simplement les différends.

Le pays exige plus de netteté dans les directives, plus de continuité dans les desseins : il attend de ses dirigeants un programme, un plan d'action, réfléchi, concerté et poursuivi.

En définitive, ce qu'il réclame c'est qu'on se conforme, en matière de discussions internationales, à la formule célèbre du Gambetta : ce grand politique ne proposait-il pas que toujours « on résolvait les questions » ?

Ainsi les deux méthodes de négociations qu'on préconise soit à Londres, soit à Paris, diffèrent absolument.

La partie sera donc ardue pour les représentants de la France.

Mais nous restons convaincus que nous ne le perdrons pas si ceux, qui ont le délicat honneur de parler en notre nom, persévèrent dans la procédure nouvelle que le Parlement a pleinement approuvée.

C'est samedi prochain qu'expire le délai de 15 jours, imparti le 13 janvier par la Commission des réparations au gouvernement allemand pour soumettre aux Alliés un projet de réformes financières et de garanties, en même temps qu'un programme complet de paiements, en espèce et en nature, pour 1922.

Il est douteux que le cabinet de Berlin apporte, avant le terme du délai accordé, les propositions demandées : une entente est difficile à établir entre les divers partis politiques.

La question fiscale a réveillé, en quelque sorte, l'effervescence politique.

Pourtant, si l'on en croit le *Berliner Tageblatt*, les partis seraient unanimes à considérer qu'une entente est nécessaire en raison de la situation extérieure. Le principe d'un emprunt intérieur rallierait les suffrages de tous les groupes. Des divergences subsisteraient seulement quant aux modalités de l'emprunt.

On peut donc escompter que les partis gouvernementaux, social-démocrates, centres, démocrates et populistes, finiront par aboutir à un compromis fiscal.

C'est la solution que recommande vivement le président du Reichstag, Loebe, qui en indique l'utilité :

« Il faut accepter, dit-il, le compromis fiscal, car l'on a le droit d'imposer à l'Allemagne des impôts au moins aussi élevés que ceux des pays victorieux. C'est le problème de l'heure. S'il n'est pas résolu les jours prochains, nous courons le risque d'une grave crise gouvernementale. »

A ses yeux, l'Allemagne n'a aucun intérêt à faire tomber le chancelier Wirth. Et M. Loebe, approuvant la politique d'exécution du chancelier, souligne les avantages que cette tactique a valu au Reich.

« Le 15 janvier, constate-t-il, se soit passé sans que des sanctions fussent exercées contre le Reich, c'est là le résultat de la politique d'exécution du docteur Wirth. On voit de plus en plus que les intérêts de l'Allemagne sont identiques à ceux des pays producteurs. »

Voici des avantages plus tangibles encore :

« On a réduit, ajoute M. Loebe, les obligations de l'Allemagne à un demi-milliard environ de marks-on, et le reste en nature. Ainsi le cabinet Wirth, avec le concours de M. Rathenau, a obtenu une réduction d'au moins 40 0/0. »

Le président du Reichstag parle en Allemand avisé.

Mais la politique d'exécution du chancelier, telle qu'il la conçoit et la conçoit M. Wirth, appellerait quelques réserves de la part de la France.

M. DAROLLE.

La Russie démobilitise son armée, jusqu'à ce que l'Europe balance ses budgets.

Le pacte de garantie anglo-belge

On assure ici que le texte du pacte de garantie n'est pas encore définitivement arrêté et qu'il sera vraisemblablement amendé de façon à stipuler nettement que le concours des forces britanniques sera acquis contre toute agression venant du côté allemand.

Les paiements de l'Allemagne

M. de Lasteyrie, ministre des finances, se rendra, assure-t-on, à Londres, pour conférer avec le gouvernement britannique aussitôt que le gouvernement allemand aura fait connaître à la commission des réparations ses propositions concernant les paiements en espèces et en nature que le Reich doit effectuer en 1922, ainsi que les réformes et garanties qu'il propose pour l'assainissement de ses finances.

La Russie voudrait s'entendre avec l'Allemagne avant Gênes

On apprend que le délégué des Soviets Kreskinsky propose au gouvernement allemand de conclure un accord avant la Conférence de Gênes. Allemands et Russes se défendraient mutuellement à cette Conférence.

Les horreurs de la famine russe

Un télégramme de Moscou en date du 24 janvier dit que deux hommes ont été arrêtés à Samara sous l'inculpation d'avoir mangé deux enfants.

On dit aussi que plusieurs hommes, poussés par la faim, ont tué deux femmes qui leur avaient demandé l'hospitalité pour la nuit.

Un journal moscovite relate l'information que dans un village de Flanka, une mère a dû dépecer le corps de sa fille âgée de 13 ans, afin de la distribuer à ses autres enfants.

La réduction des salaires en Angleterre

On annonce qu'un accord complet est intervenu entre les armateurs et tous les syndicats de gens de mer, sur la question de réduction des salaires.

Vingt-quatre personnes tuées par la foudre

Un coup de foudre a tué, dans un village du Liban, 24 femmes ou hommes et a blessé 20 enfants et plusieurs autres personnes.

Libération de la classe 1920

Le ministre de la guerre et des pensions a décidé que les hommes de la première fraction du contingent de la classe 1920 appartenant à l'armée du Rhin seraient relevés par du personnel de l'intérieur et renvoyés, à la fin de février, dans la métropole en permission jusqu'à leur libération.

Toutes dispositions administratives seront prises pour que ces militaires, qui continueront à compter jusqu'à leur libération aux corps de l'armée du Rhin, puissent être libérés sans avoir à rejoindre leur corps.

Les militaires désignés pour les remplacer seront prélevés sur l'ensemble des formations de l'intérieur, à l'exception, toutefois, des 6^e, 20^e et 21^e régions et du gouvernement militaire de Paris (infanterie et cavalerie) et tenus prêts à partir pour le 12 février.

100.000 dollars pour guérir le cancer

Le recteur de l'Université Mac Gille, de Montréal, a été avisé qu'un pair d'Angleterre, lord Atholstan, offre un prix de 100.000 dollars à tout étudiant ou tout gradé d'une Université reconnue qui, d'ici cinq ans, aura découvert pour le cancer un traitement médical dont l'efficacité aura été certifiée par le collège royal des médecins et chirurgiens de Londres.

L'affaire Vilgrain

A la deuxième audience, mardi, les témoins ont été entendus, au sujet de

l'attentat dont le lieutenant Vilgrain aurait été victime. C'est Vilgrain qui a raconté à tous ceux qu'il rencontrait qu'un espion lui avait tiré un coup de revolver et qu'une balle l'avait blessé à la main.

On donne lecture d'une lettre de M. Clemenceau qui déclare que, pour lui, il ne croit pas le lieutenant Vilgrain coupable d'avoir commis lui-même ce qu'on lui reproche ; et il rend hommage à son ancien collaborateur, qui, dit-il, a dirigé les services du ravitaillement avec dévouement et intelligence. Les experts sont ensuite entendus.

M. Mangin, maire de Nancy, dit qu'il ne croit pas le lieutenant Vilgrain coupable du crime qu'on lui reproche.

A l'audience de mercredi, de nombreux témoins sont entendus, notamment M. Galilé, le maire d'Épily qui fut accusé d'être l'auteur de l'attentat contre Vilgrain. M. Galilé fait entendre une véhémence protestation contre une accusation aussi abominable, puisqu'aussi bien il était qualifié d'espion.

D'autres témoins parmi lesquels MM. Ignace, Tardieu, anciens ministres croient à l'innocence de Vilgrain.

Chambre des Députés

Séance du 24 janvier 1922

La Chambre discute un projet de loi accordant aux fonctionnaires mobilisés pendant la guerre certains avantages de carrière.

M. Bertrand demande que pareille mesure soit prise en faveur des employés départementaux et communaux.

M. Cornudet dit que le projet présente tout compte fait dans la mesure du possible de toutes les propositions qui ont été déposées et concilie tous les intérêts.

M. de Lasteyrie, ministre des finances, a fait une déclaration identique.

M. About dépose un amendement tendant à étendre les avantages de la loi à tous les fonctionnaires (Etat, colonies, départements, communes). Cet amendement est adopté par 557 voix contre 38.

Les 5 premiers articles du projet sont votés.

Le Sénat

Séance du 24 janvier 1922

Le Sénat adopte en première délibération le projet de loi modifiant ou complétant certains articles du Code civil afin de permettre à la victime d'un délit ou quasi-délit d'en actionner l'auteur devant le tribunal du lieu où le fait s'est produit.

Le Sénat adopte également le projet de loi voté par la Chambre des députés, portant ratification des décrets de juillet et août 1920 prohibant la sortie et la réexportation de divers produits, notamment les ferrailles, les futilles vides et les alcools méthyliques et acétones.

Sont aussi adoptés en première délibération : le projet de loi voté par la Chambre des députés, modifiant la loi de 1919 réglant la situation créée par la guerre aux Sociétés de crédit immobilier, aux Sociétés d'habitations à bon marché et aux institutions prévues par la législation sur les habitations à bon marché et la petite propriété, ainsi qu'à leurs emprunteurs et locataires-acquéreurs ; et la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés modifiant certains articles du Code de commerce concernant la lettre de change et billet à ordre.

CHRONIQUE LOCALE ET LA MONNAIE !

De temps à autre, une note quasi officielle est publiée dans les journaux pour annoncer que « bientôt » la petite monnaie ne manquera plus.

Puis un avis fait connaître que les Chambres de Commerce vont retirer les petites coupures qui seront remplacées par des pièces, des jetons.

Et quelques jours après, on apprend qu'une nouvelle émission de petites coupures va avoir lieu, car les jetons n'arrivent pas.

Serons-nous « bientôt » à la fin de cette comédie ? Ce n'est un plaisir pour personne, actuellement. Autant qu'il y ait de coupures, de jetons mis en circulation, on n'en trouve plus pour les échanges de monnaie.

Ne parlons pas des sous : ceux-là ne sortent qu'aux grandes occasions. Pendant la grève des boulangers, on a vu beaucoup de sous, trop même, car cela prouve qu'il y en a et qu'on les cache.

Ce sont les timbres-poste qui sont à la mode : mais ils ne sont pas acceptés partout. Tel commerçant qui fait l'appoint de la monnaie avec des timbres, refuse les timbres que lui présente un client qui a à faire l'appoint.

Dans les bureaux de poste, à la gare, cela se passe ainsi : eh bien, le client, fait qui n'a rien de bizarre, trouve les 2 ou 3 sous de monnaie pour faire l'appoint exigé.

Il serait temps qu'on en finisse avec cette crise de monnaie. Encore une note quasi officielle annonce l'arrivée des jetons.

Il paraît que le retrait des coupures de un et de deux francs est commencé ; 60 millions de jetons sont en circulation. La Chambre de commerce de Paris a retiré, au total, pour treize millions et demi environ de coupures hors d'usage.

Actuellement, il y a pour près de 300 millions de coupures en circulation. Dès que le nombre total des jetons frappés sera équivalent, le retrait complet des coupures sera opéré. L'assurance en a été donnée au ministère des finances. Cette opération pourra être réalisée d'ici un an.

La fabrication des jetons n'en continuera pas moins, le nombre des jetons en circulation devant atteindre au total 800 millions. Actuellement, en effet, la fabrication mensuelle des jetons est de 10 à 12 millions. Au mois de mai, la mise en exploitation d'une annexe des ateliers de la Monnaie, à Vincennes, permettra de doubler cette fabrication.

Encore un an : mettons-en deux, mais que cela soit fini, parce qu'il faudra également songer ensuite, aux sous. C'est cette monnaie-là qui est surtout intéressante pour le commerçant et pour le client.

Depuis le temps qu'on parle de la fin de la crise de la monnaie, on ne la voit jamais arriver. Et il y en aura pour longtemps encore.

LOUIS BONNET.

Nous ne croyons pas utile de commenter les décisions auxquelles la majorité s'est ralliée : elles sont suffisamment claires par elles-mêmes.

Les Cadurciens, qui sont gens avisés, sauront en découvrant toute l'éloquence.

A partir du 1^{er} février, le prix du pain sera de 0 fr. 95 le kg., sauf les pains ronds de 2 kg. et au-dessus qui restent seuls au prix de la taxe municipale, soit 0 fr. 925 par kg.

Il convient d'ajouter que ces prix s'appliquent aux pains pris à la boulangerie : pour les pains portés à domicile, les boulangers restent libres de majorer leurs prix.

Dans ces conditions, il nous semble un peu... aventureux de prétendre que la Commission paritaire a purement et simplement ratifié les décisions de la municipalité de Cahors et adopté la taxe précédemment établie par elle.

On éprouve quelque surprise à voir un pain de 4 livres, même long, déclaré pain de luxe !

Par contre, on ne peut qu'approuver les clauses de l'accord relatives aux diminutions éventuelles, en fonction du cours de la farine : on prévient ainsi le retour de différends si préjudiciables à tous.

C'est automatiquement, en effet, que le prix du pain baissera chaque fois que les prix des farines diminueront : une réduction de 0 fr. 05 s'effectuera sur les pains de 2 kg. pour une baisse de 3 fr. 25 et pour les pains de 1 kg. pour une baisse de 6 fr. 50.

M. D.

La promotion violette

L'Officiel a publié mardi la liste des nouveaux promus au grade d'officier de l'instruction publique et au grade d'officier d'académie. Cette liste rempli 85 colonnes, que, selon le devoir professionnel, nous avons parcourues pour relever le nom des élus de notre département.

85 colonnes, ça représente, environ, près de 3.000 élus ! Eh bien, dans ces 85 colonnes, parmi ces 3.000 noms, nous n'avons pu relever pour le Lot, que 3 élus !

Les candidats au ruban violet ont-ils fait grève ? ou bien leurs titres ont-ils été considérés trop insuffisants pour mériter la violette décoration ?

Quoi qu'il en soit, c'est un fait. Il n'y a que 3 palmés dans le Lot. Ça n'empêchera pas la terre de tourner.

L. B.

La Taxe du Pain

L'Administration préfectorale nous communique la note suivante :

Une Commission d'arbitrage chargée de fixer le rapport entre le prix de vente de la farine et le prix de vente du pain, pour la ville de Cahors, s'est réunie à la Préfecture le 24 janvier 1922.

Cette Commission a estimé, à la majorité, que le prix normal du pain devait être fixé, à dater du 1^{er} février à raison de :

0 fr. 95 le kilo pour les pains de 1 kilo et ceux de 2 kilos longs ;

0 fr. 925 le kilo pour les pains ronds de 2 kilos et les pains d'un poids supérieur.

Ces prix étant basés sur le prix de la farine à 96 fr. 50, la balle rendue à Cahors en boulangerie.

Les prix du pain seront réduits de 0 fr. 025 par kilo lorsque le prix de la farine baissera de 3 fr. 25 par balle, la hausse étant calculée sur la même base.

En ce qui concerne les pains de 1 kilo, la hausse ou la baisse ne jouera que par 0 fr. 05 centimes, lorsque les fluctuations du cours de la farine seront de 6 fr. 50 sur le prix de base actuel de 96 fr. 50.

Si les conditions économiques venaient à se modifier de façon sensible, les parties auraient la faculté de provoquer une nouvelle réunion de la Commission.

Encore que les délibérations de la Commission Paritaire n'aient pas été publiées, nous croyons pouvoir apporter les renseignements complémentaires suivants :

La Commission était présidée par M. Cambornac, conseiller général du canton de Salviac.

Représentaient la Municipalité : MM. Nicolai, négociant à Cahors (chambre de commerce), Paubert et Tassart, adjoint, remplaçant M. Aladel, malade, primitivement désigné.

Représentaient les boulangers de Cahors : MM. Nuville, de Souillac (chambre de commerce), Lapoujade, de Montauban, et Conte, président du Syndicat des boulangers.

La réunion, commencée à 14 heures, ne s'est terminée qu'après 18 heures.

On peut présumer, sans risquer de se tromper, que la question a été soigneusement étudiée et, sans doute, que les discussions ont été animées.

Enregistrement

M. Maurelet, receveur de l'enregistrement à Pont-de-Mauvert (Lozère) est nommé receveur-rédacteur à Cahors, en remplacement de M. Graf-Feuil, nommé inspecteur adjoint dans la Seine-et-Oise.

Palmes académiques

M. Pélissier, président de la Société d'archéologie de Luzech, est nommé officier d'académie. Félicitations.

Compatriote

Notre compatriote M. le capitaine Gervaise, ancien lieutenant au 7^e d'infanterie, chef de section divisionnaire d'instruction et d'éducation physique à Montauban, est nommé officier d'académie. Félicitations.

Les planteurs de tabac

On sait que la C. P. G. avait décidé, l'an dernier, à Bergerac, que le prochain congrès des planteurs de tabac à fumer et à priser de France aurait lieu, en 1922, à Strash-urg.

Le congrès aura donc lieu à Strasbourg les 30 et 31 mars prochains.

Le programme comprend, notamment, une réception à la gare des délégués, des trains spéciaux pour l'Orangerie où sera offert un vin d'honneur ; une visite à la manufacture de tabacs et à la ville de Strasbourg.

Le lendemain, ouverture des travaux du congrès, et, le soir, grand banquet.

Le jour suivant, un train spécial sera mis à la disposition des congressistes pour leur faire visiter les mines de potasse d'Alsace.

Obsèques

Ce matin ont été célébrées à Cahors les obsèques de Mme Vignals, belle-mère de M. Escorbiac, représentant de commerce, ancien industriel dans notre ville.

De nombreux amis ont suivi le convoi funèbre et ont témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos condoléances.

Les Cadets du Quercy

Nul n'ignore que pour se débarrasser des maladies d'intestin et d'estomac, les eaux quercynaises de Miers, de Lagarde et de St-Marthal sont souveraines, mais ce que tout le monde sait aussi, c'est que les charmes variés des matinées des « Cadets du Quercy » chassent au loin le spleen et le cafard envahissants.

Prochaine matinée le dimanche 5 février. Allez-y, on s'y amusera follement.

Secrétaire Général.
A. BLADINIÈRES.

Commission départementale

La commission départementale a pris les décisions suivantes au cours de sa dernière réunion :

M. le préfet est autorisé à signer un bail à loyer pour la caserne de gendarmerie de Cahors, au prix du précédent bail, jusqu'au 30 juin 1922.

La commission émet l'avis que les délibérations antérieures du conseil général, notamment celle du 8 septembre 1920, sont suffisamment explicites pour autoriser M. le préfet à passer une nouvelle convention aux termes de laquelle la station sanitaire de Montfaucon serait transformée en sanatorium public interdépartemental, géré au compte de l'Etat.

Etant précisé que tous frais d'aménagement et d'entretien resteraient au compte de l'Etat.

La commission adopte un projet de reconnaissance de chemins ruraux dans les communes de Loubréac et Cornac.

La commission s'occupe ensuite de la question du rachat par le département de la ligne de tramway Breteux-Biars à Saint-Céré.

Elle adopte les conclusions de M. l'ingénieur en chef.

Médaille d'honneur communale

Par décret en date du 20 août 1921 il a été créé une médaille d'honneur communale destinée à récompenser les services des employés communaux qui comptent 30 années de services y compris le temps passé sous les drapeaux pendant la campagne 1914-1918 et qui auront fait constamment preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions.

Les frais d'acquisition de la médaille et du diplôme seront supportés, suivant les décisions des Conseils municipaux, soit par les communes, soit par les intéressés.

Les demandes devront parvenir à la Préfecture, par l'intermédiaire des Maires, avant le 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année.

Une réunion de l'Office des transports du Centre-Ouest

L'Office des transports du Centre et de l'Ouest a tenu une réunion mardi soir, à laquelle assistaient les délégués des chambres de commerce de Limoges, Bordeaux, Agen, Périgueux, Angoulême, Aurillac, Bergerac, Bourges, Brive, Cahors, Châteauroux, Clermont, Guéret, La Rochelle, Libourne, Montluçon, Niort, Poitiers, Rochefort, Rodez, Saumur, Tours, Tulle et Moulins.

Les représentants des Compagnies de l'Etat, de l'Orléans et du Midi ont assisté à la réunion, au cours de laquelle ont été discutées les questions des transports et des tarifs.

Coups et blessures

Plainte a été portée contre un nommé P... qui aurait donné des coups à son beau-père et à sa femme demeurant à Fargues.

P... passe pour un déséquilibré : il a déjà été interné à l'asile de Leyme.

Vol de chien

Ces jours derniers, nous avons relaté qu'un propriétaire de Puy-l'Évêque avait retrouvé une chienne qu'on lui avait volée depuis un an. Fait peu banal, on offrirait de vendre cette chienne à ce propriétaire qui s'em-

pressa de déposer une plainte à la gendarmerie.

Celle-ci a fait une enquête qui a abouti à l'inculpation d'un nommé C..., de Puy-l'Évêque.

Il serait temps qu'on traquât un peu plus les individus qui font un commerce de chiens volés.

Impôts nouveaux

L'Officiel publie le décret suivant :

Art. 1^{er}. — Le département du Lot est autorisé à emprunter, à un taux d'intérêt qui sera fixé par le ministre de l'intérieur :

1^o Une somme de 211.000 fr., remboursable en trente ans, à partir de 1922, et destinée à faire face aux dépenses du programme vicinal de 1922 ;

2^o Une somme de 134.839 fr., remboursable en trente ans, à partir de 1922, et destinée à faire face aux dépenses des programmes vicinaux de 1914 à 1917.

Cet emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissible par endossement.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Le département du Lot est également autorisé à s'imposer extraordinairement, pendant trente ans à partir de 1922, le nombre de centimes nécessaire pour assurer l'amortissement des trois emprunts susvisés.

Art. 3. — Le taux d'intérêt et la qualité de ces impositions seront fixés par décision du ministre de l'intérieur.

CHRONIQUE SPORTIVE

MATCH DE CHAMPIONNAT

Nous rappelons au public cadurcien que dimanche prochain, sur le terrain de l'Aviron, « Stade Lucien Desprats », se déroulera le match de championnat entre « Les Cheminots toulousains » et « l'Aviron Cadurcien ».

Ce match, nous n'en doutons pas, attirera encore plus de monde que de coutume et nous convions tous les sportifs à se rendre très nombreux sur les touches pour encourager les efforts des équipiers.

Le match commencera à 2 h. 30 très précises et il sera arbitré par un des meilleurs arbitres du Comité, M. Fournil.

Le prix des places, vu l'importance du match, sera le suivant :

Tribunes : 2 fr. 50 ; Chaises : 1 fr. 50 ; Entrées générales : 1 fr. ; toutes entrées de faveur sont supprimées.

Avis aux Commerçants cadurciens

MM. les Commerçants cadurciens, qui ont bien voulu souscrire pour les tribunes, sont priés de verser les sommes de publicité faites par les étrangers devenant de plus en plus nombreuses, et leur sera réservé au plafond des tribunes et dans le panneau du fond, face au terrain, 40 cases d'un mètre environ à moitié tarif, pour leurs réclames personnelles.

Ils voudront bien s'adresser à M. le secrétaire de l'A. C., au siège social (Café Tivoli) ou lui faire parvenir leur demande de publicité avant le 15 février. Passé ce délai l'A. C. consentira les locations à la publicité étrangère.

Tous renseignements leur seront fournis à ce sujet au siège social.

Commencement d'incendie

Dans la nuit de mercredi, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'immeuble portant le n° 3, des Allées Fénélon.

Une épaisse fumée se dégageait du plancher d'une chambre, mais on n'apercevait pas de feu. La police fut prévenue et l'agent Courréjou s'étant rendu sur les lieux, saisit une hache et coupa les planches d'où s'échappait la fumée.

En effet, on constata qu'une poutre était en feu. Grâce à la présence d'esprit de l'agent Courréjou un sinistre a été évité.

Vol

La gendarmerie de Puy-l'Évêque a procédé à l'arrestation du nommé François Carnéjac, 24 ans, qui aurait volé 1000 francs à un habitant de Mauroux.

Carnéjac a été écroué à la prison de Cahors.

PERDU

Il a été perdu, probablement sur le Boulevard Gambetta, une broche en or.

Prière de la rapporter au bureau du Journal. Bonne récompense.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre le deuil cruel qui vient de frapper Mlle Lucie Delmas et M. Deilhes, employés à l'imprimerie du Journal du Lot, en la personne de Mme Delmas, leur mère et tante, décédée à Cahors, rue Donzelle.

Nous leur adressons, au nom du personnel de l'imprimerie, nos sincères condoléances.

C'est également, avec un vif regret que nous apprenons la mort de M. Bernard Landrevie, le carrossier bien connu et bien sympathique, décédé à l'âge de 81 ans.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Bourses dans les lycées, collèges et cours secondaires

Les examens d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges (garçons et filles) et dans les cours secondaires de jeunes filles, s'ouvriront dans tous les départements :

1. Pour les garçons, le jeudi 30 mars ;

2. Pour les jeunes filles, le jeudi 6 avril.

Les candidats et candidates devront être inscrits au secrétariat de la préfecture de la résidence de leur famille, du 1^{er} février au 5 mars.

Béguoux-Cahors

Battue aux sangliers. — La « Diane de St-Martin » informe ses adhérents qu'elle organise une battue pour le dimanche 29 courant.

Rendez-vous à la gare d'Arcambal à 8 h. 30. Apporter le repas de midi.

Les nouveaux adhérents pourront se faire inscrire et recevoir leur carte ce jour-là.

Chaque adhérent doit être muni de sa carte et la présenter à toute réquisition de la gendarmerie.

Cazals

Bibliothèque populaire. — Nous avons le plaisir d'annoncer que la bibliothèque communale, dont la municipalité a décidé la création commencera à fonctionner le 1^{er} février prochain.

Ses habitants sauront apprécier, nous l'espérons, cette innovation dans notre commune ; ils trouveront là de quoi passer bien agréablement les longues soirées d'hiver.

Les abonnements ont été mis à un prix excessivement peu élevé, afin que tout le monde puisse en profiter : abonnement annuel, à 1 fr., donnant droit à 2 volumes par mois ; pour les non-abonnés il sera de 0,05 ou 0,10 par volume, selon l'importance de l'ouvrage. Tous les livres devront être pliés par les abonnés et il leur est recommandé d'en prendre le plus grand soin.

La bibliothèque sera ouverte, de préférence, tous les dimanches, de 9 h. à 10 h., et les jeudis, de midi à 13 h.

Une soixantaine de volumes, provenant de dons ou d'achats, sont déjà disponibles ; sous peu de jours, la bibliothèque populaire pourra mettre cent volumes à la disposition du public.

Nous rappelons que les personnes qui voudraient encore offrir quelques ouvrages peuvent les déposer à la mairie. Tous les livres intéressants, même un peu défraîchis, seront acceptés avec reconnaissance.

Figeac

Obsèques. — Samedi dernier ont eu lieu, avec le cérémonial habituel, les obsèques du soldat Puchéal Jean Camille, dont le corps venait d'être ramené du front.

Une nombreuse assistance avait tenu à apporter à la famille du défunt, ses marques de sympathie. Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Boucherie coopérative. — Dans une récente séance, le Conseil d'administration de la boucherie coopérative a pris, à l'unanimité la résolution suivante :

« Considérant que les prix de vente de la viande de boucherie sont actuellement en rapport avec le cours des animaux sur pied ;

« Que les bouchers de Figeac n'ont été amenés à pratiquer ces prix que par suite de la création de la boucherie coopérative ;

« Que de ce fait le but que poursuivait cette société se trouve atteint ;

« Décide de suspendre momentanément ses opérations jusqu'au jour où sa présence redeviendra nécessaire. »

Profité. — Dimanche matin, l'agent de police Lagarde a trouvé en face la librairie Labouygues, Place Carnot, un portefeuille contenant une certaine somme, qu'il s'est empressé de remettre à celui qui l'avait perdu. Félicitations.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 21 courant, le Tribunal correctionnel a prononcé deux condamnations à 16 fr. d'amende pour infraction à la police des chemins de fer et une autre à 50 fr. d'amende et à la confiscation de l'arme pour chasse sans permis.

St-Céré

La foire. — La foire de lundi dernier favorisée par le beau temps avait attiré beaucoup de monde ; tous les marchés étaient bien approvisionnés ; voici les cours pratiqués :

Boeufs d'attelage, de 2.700 à 3.600 fr. ; bouvillons, de 1.000 à 1.700 fr. ; vaches de travail, de 1.600 à 2.400 fr. ; les génisses, de 1.000 à 1.500 fr., le tout la paire ; les veaux de boucherie, de 4,50 à 5 fr. le kilo, poids vif ; les brebis, de 40 à 70 fr. la pièce ; les porcs gras, de 170 à 215 fr. les 50 kilos ; les porcelets, de 45 à 70 fr. la pièce.

Le froment, 45 fr. ; le seigle, 34 fr. ; le sarrasin, 32 fr. ; l'avoine, 24 fr. ; les pommes de terre, 20 fr. ; les haricots, 60 fr. ; le maïs, 54 fr., le tout les 80 litres ; les cerneaux, 10 fr. le kilo.

Les poules et poulets, 3 fr. ; les canards et dindons, 4 fr. ; les lapins domestiques, 1 fr. 40 ; les oies grasses, de 5 à 6 fr. ; les foies d'oie, de 10 à 14 fr. ; le beurre, de 6 à 6 fr. 50 ; le fromage d'Auvergne, 4 fr. 50, le tout la livre ; les œufs, 6 fr. la douzaine ; les petits fromages du pays, 3 fr. la douzaine.

Prochaine foire le lundi 6 février prochain.

Gourdon

A la gare. — M. Debascou, facteur à la gare de Gourdon, est nommé chef de station à Thédirac.

Nos cordiales félicitations pour ce bel avancement.

Rugby. — Dimanche dernier l'U. S. Gourdonnais a battu le Foot-ball Club Martelais par 28 points (8 essais, 2 buts) à 0.

La partie fut toute à l'avantage de Gourdon. Nos avants très en souffle nous firent assister à de beaux départs aux pieds et lancèrent souvent leurs trois quarts qui sortirent une partie empaillée de feintes, crochets, recentrages, dignes d'un grand club.

L'arrière qui n'eut à s'employer que rarement fut lui-même.

Martel quoique plus léger fournit une bonne défensive et contre-attaqua maintes fois.

Les Gourdonnais accusent de sérieux progrès.

Bon arbitrage de M. Sистерne.

Violent coup de poing. — Lundi soir, Fabre Antonin, sieur de long, domicilié rue de la République, porta plainte au commissariat que son voisin Legros venait de lui assener un violent coup de poing à la tête qui lui avait fait une assez large blessure.

Une enquête a été aussitôt ouverte par M. Mégès, commissaire de police.

Audience correctionnelle du 24. — Le vagabond Maurin, 28 ans, raccommodeur de parapluies, a été condamné à deux mois de prison — sur sa demande, afin, dit-il, d'attendre les beaux jours — pour vagabondage.

Pour infraction à la police des chemins de fer, Guichet Paul, 38 ans, de Concorès, a été condamné à 25 fr. d'amende.

Pour outrages à un fonctionnaire, Castan Jules, 46 ans, de Salviac, récolte 16 fr. d'amende avec sursis.

Enfin Ferrié Jules, 46 ans, cultivateur à Cressonnac est condamné à six jours de prison pour coups et blessures.

Comme midi allait sonner trois autres affaires sont renvoyées à la prochaine audience.

LES ANNALES

Les Annales fêtent le tricentenaire de Molière en publiant un éblouissant numéro où se rencontrent les signatures de Henri de Régnier, Anatole France, Maurice Donnay, Gabriel Hanotaux, G. Lenôtre, Adolphe Brisson... Un acte en vers, l'« Illustre Théâtre », de Jules Truffier et Caristie-Martel, de nombreuses illustrations dont un portrait inconnu de Molière, complètent ce numéro où l'on peut lire Jean Cocteau, recueillis par André Lang ; la suite du roman inédit de Ch. Foley ; la critique littéraire de G. de Pawlowski, l'ambassadeur rubrique de M. Zamacois.

En vente partout : 0 fr. 75.

VOYAGEUR

en titre pouvant assurer un chiffre d'affaires est demandé par la Grande Distillerie ROUX & TURIN, à LIMOGES.

Marché de La Villette

23 janvier 1922

ESPECES ENTREES RENVOI

PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50^e poids vif

1^{er} qual. 2^e qual. 3^e qual.

Boeufs... 5.700 835 2,60 2,40 1,70

Vaches... 1.876 4,00 3,75 3,25

Taux... 16.786 1.656 3,75 3,50 3,25

Porcs... 5.910 3,50 3,30 3,10

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur toutes les marchandises.

AVIS DE DECÈS

Monsieur Louis LANDREVIE, à Paris ; Monsieur et Madame Etienne LANDREVIE, négociants ;

Monsieur et Madame Jacques LANDREVIE et leur fille, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Bernard LANDREVIE dit Jean-Pierre

décédé à l'âge de 81 ans. Leur père, frère et oncle.

Les obsèques auront lieu vendredi soir à 3 heures. Réunion à la Maison mortuaire, Boulevard Gambetta, n° 60.

REMERCIEMENTS

Madame ESCORBIAC, née VIGNALS, et Monsieur Justin ESCORBIAC, voyageur de Commerce ;

Monsieur et Madame Louis ESCORBIAC ;

Monsieur François ESCORBIAC, Monsieur Pierre ESCORBIAC et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Marie BARDON épouse VIGNALS

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 36.

La Conférence de Gênes

De Londres : Le correspondant du Times, à Washington, dit que le bruit court dans la ville que la Conférence de Gênes pourrait être ajournée, en raison des difficultés matérielles qu'il y aurait à recevoir à Gênes 1.500 personnes, des préparatifs que le gouvernement italien aurait à faire et, finalement, de la durée inattendue de la Conférence de Washington.

Selon des informations, émanant de la Maison Blanche, la réponse du gouvernement des Etats-Unis au sujet de l'invitation d'assister à la Conférence de Gênes serait remise au cours de la présente semaine.

M. Benès démissionnerait ?

De Londres : Suivant le correspondant du Times, à Prague, le docteur Benès compterait se démettre de ses fonctions de premier ministre en faveur de M. Svehla.

Il garderait néanmoins le portefeuille des affaires étrangères.

Vaste incendie en Allemagne

De Berlin : On mande de Dessau-Friedrich que le théâtre a été complètement brûlé par un incendie. Le vaste bâtiment où se trouvait le théâtre de la Cour est devenu un immense brasier. On n'a rien pu sauver.

Une cantatrice, aimée du public, est restée dans les flammes.

L'incendie est dû à l'explosion d'une chaudière.

La détresse de l'Autriche

De Londres : Sir William Coode, ancien président de la Commission des réparations pour l'Autriche, a déclaré à un rédacteur du Daily Express que l'Autriche a renouvelé sa requête pour un emprunt de 2 millions 300.000 livres, pour lequel elle offre d'amples garanties.

L'augmentation du coût de la vie, provoquée par la baisse du change de la couronne, fait craindre de sérieux désordres dans la capitale autrichienne.

Le Daily Express ajoute qu'il croit savoir que le gouvernement britannique étudie avec bienveillance la question de cet emprunt.

Conversations russo-américaines

De Berlin : D'après un rapport de Golos Rossi, Millionoff serait actuellement en Amérique. Il s'est rendu, sur une invitation spéciale, chez l'ancien président des Etats-Unis, M. Wilson, avec lequel il a eu un entretien prolongé sur la question russe.

L'ART D'ÊTRE BELLE ?
Servez-vous toujours de
Cire Asepline
Grands Magasins, Parfumeries, Pharmacies.
Servez-vous aussi de POUDRE ASEPLINE
poudre de riz incomparable.

ETUDE de
M^e Pierre DESPRATS
Licencié en Droit
AVOUÉ A CAHORS
Rue du Portail-Alban, N° 10
Suc^e de M^e TASSART et MAZIERES

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut faute de conclure par le Tribunal civil de Cahors le quatorze Octobre mil neuf cent vingt et un, enregistré, entre Monsieur Eugène VIDAL, opticien, demeurant à Cahors, rue du Maréchal Foch et Madame Mathilde BORDEAU, son épouse, demeurant à Paris, 15, rue Reffé (16^e), lequel confirmant lui-même un jugement de défaut faute de comparaitre du même Tribunal en date du vingt-cinq Février mil neuf cent vingt et un.

Il appert que le divorce d'entre les époux VIDAL-BORDEAU a été prononcé au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Cahors le vingt-trois Janvier mil neuf cent vingt-deux.

P. DESPRATS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du vingt-quatre janvier mil neuf cent vingt-deux,

Il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal déclare le sieur Léon MONVILLE, épicerie-mercerie, demeurant à Prayssac, en « état de faillite ;

« Fixe provisoirement au dix-sept « octobre mil neuf cent vingt et un « la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite ;

« Délivre au failli un sauf-conduit « provisoire à charge par lui de « déposer au Greffe, dans la huitaine de la signification du présent « jugement, son bilan et la liste de « ses créanciers ;

« Ordonne l'aposition des scellés « à son domicile et partout où besoin « sera, conformément à l'article « quatre cent cinquante-huit du « Code de Commerce ;

« Nomme Monsieur SALANIÉ, « l'un de Messieurs les Juges, Juge-Commissaire et Monsieur L. ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic « provisoire pour gérer et administrer la dite faillite sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire. »

Pour extrait conforme :
Le Greffier,
E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

Maison ancienne de VINS EN GROS accepterait bon représentant visitant régulièrement et exclusivement commerce de Gros de la Région. S'adresser, Boite Postale, 14, PÉRIGNAN.

Imprimerie COUSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

LES ROQUEVILLARD

PAR
Henry BORDEAUX

DEUXIEME PARTIE

IV
LE RETOUR

Jusqu'à Omegna, la voie ferrée longe de haut le petit lac. Dans le wagon, Maurice s'assit au rebours et se pencha à la portière afin que son regard prit l'empreinte de ces lieux qui lui appartenaient. Au jour levant, les eaux se moiraient de légers frissons. Les arbres de la presqu'île montraient leurs fruits élançés et l'essor de leurs branches. Là, il avait connu le bonheur. Le train quitta Omegna. En vain il tenta d'apercevoir encore Orta Novarese, de retenir avec ses yeux, avec son cœur, ce paysage qui fuyait. Les secondes qui accroissaient la distance tombaient comme des pierres au gouffre. Une à une il entendait leur chute.

Une heure plus tard, il arrivait à Domodossola, petite ville italienne appuyée aux grandes Alpes, que baigne la Tosa rapide et verte en amont du lac Majeur. De là part la diligence qui relie l'Italie à la Suisse en traversant le col du Simplon. Avec de bons attelages et des relais bien

échelonnés, elle parcourt en douze heures les soixante-quatre kilomètres qui séparent le val d'Ossola de la vallée du Rhône.

La traversée coûte près d'un louis. Pour s'acquitter complètement envers Edith, Maurice avait presque épuisé ses ressources. Il avait consulté les indicateurs. Par Turin, le trajet était plus cher. Quand il aurait payé le parcours en troisième classe d'Orta à Domodossola et de Brieg à Chambéry, il ne devait plus lui rester en poche, d'après ses calculs, que le prix de trois ou quatre repas très modestes. C'était véritablement le retour de l'enfant prodige. La pénurie qui l'assimilait aux humbles ouvriers avec lesquels il partageait son compartiment, il la supportait sans déplaisir. Par de mesquins soucis, elle le détournait de sa peine. D'ailleurs, il n'avait pas d'inquiétude réelle. Il savait comment on opère pour économiser la voiture et les coûteux hôtels de Brieg. Au sommet du col, l'hospice du Simplon, comme celui du Grand Saint-Bernard, donne l'hospitalité gratuite aux pauvres gens qui passent la montagne, et les touristes eux-mêmes en profitent sans vergogne. Son voisin, un Piémontais qui connaissait le pays, acheva de le renseigner : « L'hospice est toujours ouvert. Le jour et la nuit, la nuit et le jour. La nuit, on entre, on cherche une chambre au premier étage sans demander rien à personne. »